



Circulaire n° 4163

Circulaire

aux administrations communales,

Objet : Campagne de sensibilisation des non-Luxembourgeois en vue de leur inscription sur les listes électorales

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe une circulaire de Mme la Ministre de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région concernant l'objet sous rubrique.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding



Luxembourg, le 15 juillet 2022

Circulaire

aux administrations communales

Objet : Campagne de sensibilisation des non-Luxembourgeois en vue de leur inscription sur les listes électorales

Madame la Bourgmestre / Monsieur le Bourgmestre,

La participation politique des résidents de nationalité étrangère aux élections communales est un élément important du Vivre-ensemble interculturel et de soutien à la vie démocratique au Luxembourg.

Avec le vote à la Chambre des députés de la loi modifiant la loi électorale modifiée du 18 février 2003, cette participation devient plus facile : la clause de résidence de 5 ans est désormais abolie et le délai d'inscription est fixé à 55 jours avant la date des élections.

Pour garantir la sensibilisation desdits résidents sur leur droit de vote en vue des élections communales du 11 juin 2023, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a lancé la campagne nationale « Je peux voter ».

Dans le cadre de cette campagne le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région met à disposition des communes un **kit de communication**, qui les outillera pour soutenir et promouvoir la campagne et pour sensibiliser leurs citoyens non-luxembourgeois à s'inscrire sur

les listes électorales, en ayant recours à différents réseaux de communication (digital, print, événementiel).

Les communes, de par leur proximité aux citoyens, sont des partenaires incontournables pour promouvoir le Vivre-ensemble et la participation politique au niveau local de toutes les personnes, luxembourgeoises et non-luxembourgeoises, domiciliées sur leur territoire.

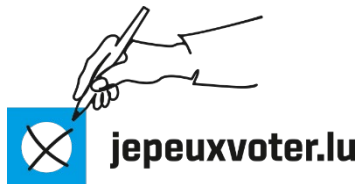
L'Etat et les communes doivent dès lors agir en un partenariat étroit pour accorder à la participation politique de toutes et de tous, quelle que soit leur nationalité, l'importance qu'elle mérite.

Je vous prie, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre de recevoir mes salutations distinguées.

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration



Corinne Cahen



Kit de communication Campagne Je peux voter

Nous avons le plaisir de partager avec vous notre **kit de communication** élaboré pour la campagne « Je peux voter ». Veuillez trouver **sous ces liens** tous les supports mis à votre disposition :

<https://otx.etat.lu/93ce8cb5b3e4f22a9334bb9ebf0a96db1ad06270f6793023e5d569ac0c10923e>

www.jepeuxvoter.lu/kit-de-communication

Avec ces supports, vous pouvez communiquer sur la participation des non-Luxembourgeois aux prochaines élections communales du 11 juin 2023 et ainsi aider à encourager un maximum de personnes de nationalité étrangère à s'inscrire sur les listes électorales.

Comment intégrer la campagne « Je peux voter » dans votre communication ? Comment promouvoir la participation politique aux résidents non-luxembourgeois ? Voici quelques idées et recommandations :

Dans ce kit de communication, vous trouvez :

- La charte graphique de la campagne
- Le logo de la campagne (différentes langues, différents formats)
- Nos affiches en PDF
- La première brochure de la campagne en PDF
- Un modèle de lettre à adresser aux citoyens de votre commune
- Des liens vers nos canaux de médias sociaux
- Des bannières pour les sites internet et médias sociaux.

Nous vous informerons dès que d'autres supports de communication seront disponibles.





Le logo « Je peux voter »

Dans ce kit de communication, vous trouvez deux variantes du logo « Je peux voter » :

- Vous pouvez utiliser le logo avec la main quand il n'y a pas d'autres illustrations sur la publication pour éviter les rapports de taille non proportionnels.
- La main est un élément du logo. Elle ne peut pas être isolée et utilisée comme un élément graphique à part entière.
- Les deux logos sont utilisables en fonction du support.
- Attention : lorsque le logo est utilisé sans la main, le texte adopte la couleur de la box.
- Merci de ne pas déformer le logo et de ne pas décomposer le logo.

Le matériel d'information print

Si vous informez sur la campagne « Je peux voter » sur des flyers ou dans le Gemengebuet de votre commune, nous vous conseillons d'y intégrer le logo de la campagne et un lien vers le site internet jepeuxvoter.lu.

→ Sur le site internet officiel de la campagne sont regroupées toutes les informations concernant l'inscription sur les listes électorales, les différents systèmes de vote au Luxembourg ainsi que les procédures à suivre avant le jour du vote ainsi que le jour même du vote.

Pour le matériel print, nous vous conseillons d'utiliser le logo en format .JPG. Vous le trouvez dans le dossier « Print ».

Si vous souhaitez imprimer notre dépliant ou nos affiches ou si vous voulez produire du matériel avec notre logo (stylos, etc.), vous pouvez introduire une demande de subside auprès du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).

Exemples de matériel où le logo de la campagne « Je peux voter » peut être inclus :

- Flyers, dépliants
- Affiches
- Gemengebuet





- Stylos
- Stickers
- Pins
- Etc.

Les informations en ligne

Si vous souhaitez promouvoir la campagne « Je peux voter » sur votre site internet et si vous souhaitez donner accès aux informations concernant l'inscription aux listes électorales, vous pouvez intégrer une de nos bannières mises à votre disposition et diriger les citoyens vers jepeuxvoter.lu. Vous pouvez également utiliser le logo de la campagne que vous pouvez télécharger dans ce kit de communication. Pour une publication en ligne, nous vous conseillons d'utiliser le logo en format .PNG. Vous le trouvez dans le dossier « Digital ».

Les informations sur les réseaux sociaux

Événements Facebook, visuels, vidéos, sondages en ligne, ... pour sensibiliser les citoyens sur les réseaux sociaux, la créativité ne connaît presque pas de limites.

N'oubliez pas à nous mentionner avec le hashtag #jepeuxvoter.lu dans vos posts dédiés à la campagne « Je peux voter ».

Nous nous réjouissons de découvrir et de partager votre projet dans notre newsfeed !

Vous pouvez nous trouver

- sur Facebook: www.facebook.com/MFAMIGR
- sur Twitter: @MiFa_Lu
- sur Instagram: @Mifa_Lu

N'hésitez pas à utiliser nos vidéos (vidéos explicatives et interviews) sur [Youtube](https://www.youtube.com) et à les partager sur vos réseaux sociaux et/ou sites internet. Les premières vidéos sur la campagne seront bientôt disponibles.





Deux sortes de visuels sont mises à votre disposition :

- dans le dossier « Digital - Bannières » vous trouvez les bannières (il s'agit de la **grande photo qui se trouve dans la partie supérieure de votre profil**, au-dessus de votre photo de profil) à utiliser pour Facebook et Twitter.
- Dans le dossier « Digital – Post Réseaux Sociaux » vous trouvez les illustrations à utiliser si vous voulez faire un post sur la campagne « Je peux voter » sur vos réseaux sociaux.

→ Attention, il s'agit de formats différents pour les bannières et pour les posts sur les pages Facebook et Twitter.

Lors des manifestations dans votre commune

Nous vous encourageons également à partager vos événements et manifestations dans le cadre de la campagne avec nous. Nous pouvons partager les dates de votre événement sur notre site internet, nos médias sociaux ou les promouvoir dans notre newsletter.

Vous pouvez commander du matériel de la campagne « Je peux voter » pour votre manifestation auprès de notre équipe.

Matériel que nous pouvons mettre à votre disposition :

- Stands
- Beach flags
- Rolls-ups
- Une carte du Luxembourg avec les communes

Le matériel est attribué selon le principe « first come, first served ».

Pour une commande de matériel, veuillez indiquer la date, le lieu, le type d'événement ainsi que la durée de l'événement **au moins deux semaines à l'avance**. Prière de nous indiquer également quand vous souhaitez venir chercher le matériel à notre adresse (13c, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm).





Les demandes sont à envoyer à l'adresse email suivante :

communes@integration.etat.lu

Si vous avez des photos ou vidéos de vos initiatives, n'hésitez pas à nous les envoyer.

Saviez-vous que ...

... le Département de l'intégration publie régulièrement une newsletter ? Appels à projets, nos activités et celles de nos partenaires, informations autour de notre campagne « Je peux voter » : Pour ne rien manquer, vous pouvez vous inscrire [ici](#).

Avez-vous encore des questions ?

Michèle Zahlen, responsable de communication au département de l'intégration du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, se tient à votre disposition.

Michele.Zahlen@integration.etat.lu / 247-83619

